



*Commune d'Oron*

## **Commission des finances**

Rapport concernant le préavis municipal

No 7/2013

Concernant l'achat des parcelles RF 528 et RF 529 « En Cramoux » à Palézieux

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 21 et 28 janvier ainsi que le 4 février 2013. Monsieur Philippe Modoux, Syndic, a volontiers répondu à toutes nos questions lors de la séance préparatoire du 21 janvier 2013. Nous l'en remercions.

L'entreprise Norba SA couvrant ses besoins de surface grâce aux parcelles RF 372 et RF 430, les autres propriétaires de parcelles de cette future zone industrielle à Palézieux, sur la base d'un engagement signé, ont offert à la Commune d'Oron la possibilité d'acquérir les parcelles RF 528 et RF 529, soit un total de 14'878 m<sup>2</sup>.

La Municipalité estime qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la Commune de pouvoir disposer d'une surface de 13'000 m<sup>2</sup> env. (après maintien du couloir à faune) à un prix de revient d'environ CHF 55.-- le m<sup>2</sup>. Ce prix de revient correspondant au prix d'achat fixé par convention de CHF 43.-- par m<sup>2</sup> ainsi que CHF 12.-- pour les frais de légalisation et divers.

Cette acquisition de terrains permettrait à notre Commune de répondre aux nombreuses sollicitations émanant de sociétés recherchant des surfaces supérieures à 10'000 m<sup>2</sup>.

Relevons de plus, que les terrains légalisés feront partie du patrimoine financier de la Commune et par conséquent ne devront pas faire l'objet d'un amortissement annuel grevant notre budget communal.



## Commune d'Oron

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis no 7/2013 et :

1. Sous réserve de la légalisation du PPA « En Cramoux », d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF 528 de 2'353 m<sup>2</sup>, propriété de M. Serge Dufey, de financer les frais de légalisation et de notaire pour le montant de CHF 131'500.--.
2. Sous réserve de la légalisation du PPA « En Cramoux », d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF 529 de 12'525 m<sup>2</sup>, propriété de M. Michel Schrago, de financer les frais de légalisation et de notaire pour le montant de CHF 693'500.-- ;
3. D'accorder un crédit total de CHF 825'000.-- à cet effet ;
4. D'autoriser à prélever ce montant sur les disponibilités de la caisse communale ;
5. D'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

Oron-la-Ville, le 4 février 2013.

Les membres de la Commission des finances :

Isabelle Neyret

Hubert Bovet

Fabrice Chollet

Thierry Cuénoud

Christian Budry (président)

Vu et transmis à la  
Municipalité le  
26 février 2013